BAREME PRIMES DIVERSES

Applicable à compter du

01/01/2021

PERSONNEL INTERVENANT PENDA	NT LA 1/2 H. 44197		
(Note N° 12056 et 12057 du 31/01/1961)			
. Primes journalières :	- Surveillance et Contrôle des entrées et se	orties>	1,17 €
	- Surveillance et Intervention sur installation	ons>	1,42 €
AJUSTEURS OUTILLEURS "METTEURS AU POINT SOUS PRESSES"			
(Note N° 18844 du 30/10/1968)			
. Primes journalières :			
- Professionnels en période de formation dans cette specialité :			
	P.1 - P.2	>	2,07 €
	P.3	>	3,42 €
- Ajusteurs Outilleurs P.3 metteurs au point sous presses			3,42 €
CONDUCTEURS POIDS LOURDS "CIRCUIT EXTERIEUR"			
(Note N° 5820 du 25/04/1974 et 0724 du 15/02/1989)			
. Prime journalière		>	4,12 €
. Prime forfaitaire mensuelle pour le personnel en équipe			53,84 €
PRIME FORFAITAIRE DE SECOURISTE			80,05 €
(cf. Note N° 4 787	du 31-03-1971)		
PRIME MENSUELLE DE RENDEMENT ET DE REGULARITE			
(s'ajoutant aux appointements base 35h. pour la détermination des taux d'heures supplémentaires)			
E.T.A.M. (Sce	e. courrier cdf 00745 - 00643 - 00686)	de>	40,46 €
		à>	84,98 €